



FERME PHOTOVOLTAÏQUE “LES GALLIENNES” Montoire sur le Loir (41800)

Un investissement participatif citoyen !



Type de centrale solaire prévue.
(©Quadran).



Ancienne décharge du lieu dit “Les Galliennes”
à Montoire sur le loir (41800)

A la place d’une ancienne décharge

Une ancienne décharge de 5 hectares est située à Montoire sur le loir au lieu dit « Les Galliennes ». Les ordures ménagères, enfouies, rendent impossible l’usage de ce site en terrain constructible ou en terrain agricole. Ce site est donc entretenu par la municipalité qui en est propriétaire.

Projet : une seconde vie sur ce site pollué

Le projet consiste à poser des panneaux solaires sur ce site, produire et revendre l’électricité sur le réseau pendant 20 ans. Pour gérer cette production, une entreprise à participation citoyenne est créée localement. Le projet a reçu l’avis favorable du préfet après enquête publique en automne 2017, puis le permis de construire et l’autorisation de la commission de régulation de l’énergie (CRE) début 2018.

Installation photovoltaïque

- Pose de 8000 panneaux solaires (3m de large, 2,2 mètres de haut, séparés de 4m) sur gabion.
- Production de 2,3 mégawatts-crête, correspondant à une production de 2.600.000 kWh/an.
- Production équivalente de la consommation électrique (hors chauffage) de 1.800 habitants.
- Electricité réinjectée sur le réseau Enedis et revendue à un prix d’achat fixe pendant 20 ans.
- Site protégé : clôture de 2m de haut, portail sécurisé, caméra de surveillance.

Conception, réalisation et suivi technique

L'entreprise Quadran, (située à Saran, près d'Orléans) assure l'ensemble des études de faisabilité, le montage du projet, et s'est associée avec notre collectif citoyen « Energies Vendômoises » pour créer une entreprise locale « Les Galliennes » (SAS). Cette entreprise domiciliée à Montoire, assurera la gestion du projet pendant 20 ans.

Retombées économiques pour les citoyens

- Location du site à la mairie de Montoire : ~5000 € par an.
- Impôts (ifer et CET) : environ 15000 € pour la communauté d'agglomération et le département.

Participation citoyenne

L'association « Energies Vendômoises » permet aux citoyens d'investir dans ce projet via notre entreprise citoyenne : « PICVERT SAS » à capital variable.

La souscription au projet des Galliennes est ouverte à tous les citoyens.

La part minimale (une action) est de 100 euros. L'année de souscription, il est nécessaire d'adhérer à l'association Energies Vendomoises (15 euros).

Le fonctionnement est expliqué dans le contrat d'associé de PICVERT SAS.

La société qui supportera le projet de construction de la ferme solaire « Les Galliennes, SAS » sera créée fin 2018. Elle sera détenue à 60 % par la société privée Quadran et jusqu'à 40 % par PICVERT SAS. Chaque année, les bénéfices seront redistribués proportionnellement aux actionnaires de la SAS « Les Galliennes ». Puis, les actionnaires de PICVERT voteront démocratiquement (1 personne = 1 voix) pour choisir comment seront reversés les bénéfices éventuels de l'année.

Dates clés

2014 : Première étude de faisabilité par Quadran.

2017 : Naissance du collectif citoyen « Energies Vendomoises »

2017 - 2018 : Obtention des autorisations

2018 : Début du financement participatif.

2019 : Construction et mise en route de la ferme solaire : mai 2019.

2039- 2044 : Démontage de la ferme photovoltaïque, recyclage des panneaux.

Références

- Permis de construire n° PC 041 149 17 D0004 du 28/11/2017

- Avis de la CRE n°2016/S 148-268152 www.cre.fr

- Entreprise Quadran (groupe Direct Energie) : www.quadran.fr

- Presse : « Le parc Photovoltaïque sur les rails », [La Nouvelle République](http://LaNouvelleRepublique.fr) du 23/02/2018.

Contact

Association Energies Vendomoises : www.energies-vendomoises.fr

energiesvendomoises@gmail.com

Association "Energies Vendomoises », Mairie de Villiers-sur-loir, Place Fortier, 41100 Villiers-sur-loir.